

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale
des territoires

Service aménagement, risques
Cellule planification

Affaire suivie par Marie-Agnès Lafont
tél. : 04 50 33 77 13
marie-agnes.lafont@haute-savoie.gouv.fr

Annecy, le 2 novembre 2016

PROCES-VERBAL
de la commission départementale de préservation
des espaces naturels, agricoles et forestiers
(CDPENAF) du 10 octobre 2016

Le 10 octobre 2016, la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers s'est réunie sous la présidence de **Monsieur Georges-François LECLERC, préfet de la Haute-Savoie, puis de Monsieur Thierry ALEXANDRE, directeur départemental des Territoires.**

Assistaient à la réunion :

Membres de la commission (voix délibérative) :

M. Bruno FOREL, maire de Fillinges, président de la communauté de communes des Quatre Rivières (+ 1 pouvoir)
M. Paul RANNARD, maire de Chêne-en-Semine
M. Thierry ALEXANDRE, directeur départemental des territoires (+ 2 pouvoirs)
M. Bernard MOGENET, représentant de la FDSEA (+ 1 pouvoir)
M. Pierre AMAFROI-BROISAT, représentant des Jeunes agriculteurs
Mme Danielle ESPIC, présidente du syndicat départemental de la propriété privée rurale
M. Michel DELAHOUSSE, représentant de la FRAPNA Haute-Savoie
M. Philippe ARPIN, directeur, fédération des chasseurs de Haute-Savoie
Mme Lucille MOUCHET, représentante de l'INAO

Membre de la commission (voix consultative) :

M. Jean-Pierre LIAUDON, président du comité technique de la SAFER

Personnes excusées ou absentes :

M. Jean-Paul AMOUDRY, conseiller départemental (*pouvoir à T. Alexandre*)
Mme Marie-Antoinette METRAL, maire de Saint-Sigismond
M. Jacky DUNAND, représentant de l'association départementale des communes forestières de Haute-Savoie (*pouvoir à B. Forel*)
M. Franck JACQUARD, représentant de la chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc (*pouvoir à B. Mogenet*)
M. le président de la confédération paysanne
M. Yannick DUMONT, président de la société coopérative agricole Jura Mont-Blanc
M. Jean-Pierre PORTIER, représentant de l'union des forestiers privés de Haute-Savoie
Mme Aline BRETON, représentante d'Asters-conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie (*pouvoir à T. Alexandre*)
M. le président de la chambre interdépartementale des notaires
M. le directeur de l'agence départementale de l'office national des forêts

Autres participants :

Mme Caroline GARY, conseillère aménagement à la chambre d'agriculture
 M. Yann RECOULY, conseil départemental
 M. Philippe LEGRET, DDT, chef du service aménagement-risques (SAR)
 Mme Isabelle FORTUIT, SAR, adjointe au chef du service aménagement et risques
 Mme Claire PARA-DESTHOMAS, adjointe à la cheffe de la cellule planification
 Mme Céline FRICHET, SAR, chargée d'études à la cellule planification
 Mme Céline BOCQUET, DDT, SAR, chargée d'études à la cellule planification

Etaient également présents :

M. Jean-François PICCONE, maire de Pringy, Mme DE DONNO, adjointe à l'urbanisme, et M. Ange SARTORI, cabinet Territoires, (point 1)
 M. Thierry SERMET-MAGDELAIN, adjoint à l'urbanisme et M. Christophe DEVOUASSOUX, cabinet MCC (point 2)
 M. André VITTOZ, maire de La Clusaz et M. Ange SARTORI, cabinet Territoires (point 3)
 M. Pierre BIBOLLET, maire de Thônes et M. Ange SARTORI, cabinet Territoires (point 4)
 M. René GIRARD, maire de Lully, et M. Hervé BURGNIARD, adjoint à l'urbanisme (point 5)
 Mme Martine PERINET, maire de Demi-Quartier et M. Ange SARTORI, cabinet Territoires (point 6)

Rédactrice : Mme Isabelle FORTUIT

Avis sur le projet de plan local d'urbanisme (PLU) de Pringy

I. Fortuit présente le rapport de la DDT et propose à la commission un avis favorable au projet.

Discussion

En préambule, T. Alexandre précise que plusieurs réunions se sont tenues avec la DDT sur ce projet de PLU, visant à permettre le développement d'un projet structurant pour l'agglomération. Le préfet souligne la qualité du travail fait par la commune, située au cœur de la grande agglomération, le projet de PLU permettant un nécessaire développement et s'accompagnant d'une consommation à bon escient de l'espace agricole.

Le maire répond aux différentes observations exposées. Il précise que le tènement couvert par l'emplacement réservé (ER) 44 est aujourd'hui entretenu par la commune ; la mise en place d'un ER offre l'opportunité de s'en rendre propriétaire ; il n'y aura pas de modification de l'état actuel du terrain.

Des stationnements sont prévus en bordure de voies afin que les voitures soient mieux garées.

Les hébergements touristiques concerneront la reconversion d'anciens bâtiments ou des constructions spécifiques.

Les remblais concernent le secteur de l'autoroute ; la zone d'implantation est non définie à ce jour, mais devra être suffisamment importante pour accueillir 200 000 M3.

C. Gary précise que ces sites doivent être intégrés à la DUP ; permettant l'amélioration agricole, ils sont réalisables en zone agricole.

B. Mogenet précise que la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc (CASMB) donne globalement un avis favorable.

Il aurait souhaité que l'urbanisation de la zone 1 AU de Proméry ne se fasse pas avant celle de Pré Billy. En réponse, le maire indique qu'un permis de construire sur le secteur de Proméry est déjà délivré. Il ajoute que l'inscription d'une zone 2 AU à Champ Pequyan permet de mettre en place une action sur le foncier, mais que cette urbanisation sera faite à l'issue de celle de Pré Billy.

B. Mogenet demande que les projets routiers de l'A 41 et de la déviation soient pris en compte dans le compte foncier de l'agglomération annécienne (C2A). Le préfet appuie cette demande : toute terre soustraite à l'agriculture doit être décomptée ; un courrier, à destination du Président de la C2A, est à préparer en ce sens par la DDT.

La CASMB n'a pas d'opposition à formuler vis-à-vis de l'ER 44.

Ph. Arpin souhaite que la zone de remblais s'inscrive dans le respect du schéma de cohérence écologique et ne perturbe pas le fonctionnement des corridors écologiques.

Avis de la CDPENAF

Vu le projet de PLU de Pringy arrêté et réceptionné,

Vu le rapport d'instruction de la DDT présenté en séance aux membres de la CDPENAF,

A l'unanimité des membres présents, la CDPENAF émet un avis favorable.

Elle demande la prise en compte des observations portant sur le règlement des zones agricole et naturelle.

Le Préfet,

Georges-François LECLERS